

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à l'accident de Fukushima, le SIPPEREC demande au Préfet de la Région Ile-de-France des mesures complémentaires de protection concernant la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

Ce drame de la centrale nucléaire de Fukushima interroge l'ensemble des élus, et en particulier au sein d'un syndicat comme le SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication), dont la mission est d'apporter l'électricité à chacun dans les meilleures conditions de sécurité.

14 centrales nucléaires sont situées à moins de 500 km de l'agglomération parisienne et des communes adhérentes au SIPPEREC, qui représentent plus de trois millions d'habitants. La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine dans l'Aube est à moins de 100 km de certaines villes adhérentes au SIPPEREC.

En cas d'accident nucléaire, toutes les collectivités du SIPPEREC seraient concernées par les radiations qui peuvent aussi transiter par les nappes phréatiques et les voies fluviales.

L'appréciation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur la centrale de Nogent, qui date de 2009, montre la nécessaire vigilance que tous les acteurs doivent avoir.

En tant qu'acteur local, le SIPPEREC se doit de jouer un rôle de contrôle, d'alerte pour que toutes les mesures de sécurité soient prises afin d'éviter tout accident. Il s'agit aussi de préserver la sécurité des biens et des personnes et la santé des habitants.

Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC, s'est adressée par courrier à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, pour qu'il étudie deux dispositifs complémentaires à ceux déjà existants en matière de protection et de précaution :

- la **création d'un nouveau collège de collectivités locales au sein de la Commission locale d'information (CLI) de la centrale de Nogent-sur-Seine**, permettant aux collectivités situées dans un périmètre plus large, englobant Paris et la Région Parisienne, d'y être représentées. Aujourd'hui seules sont représentées les collectivités dont une partie du territoire est située à moins de 5 km de la centrale ;
- l'**extension du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire** qui prévoit la marche à suivre en cas d'incident nucléaire mais qui ne couvre que les 10 km autour de la centrale et ne concerne que 24 communes et 5 hameaux.

Contact presse
Anne Rogé
01 70 64 90 45
aroge@sipperec.fr
www.sipperec.fr

Le SIPPAREC, syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication

Créé en 1924, le Sipperec regroupe 100 collectivités territoriales sur 6 départements (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines) et exerce ses compétences sur un territoire de 4.000.000 d'habitants.

À la compétence fondatrice de l'électricité, se sont ajoutées d'autres compétences optionnelles comme les réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle, le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie).

En lien avec ces compétences, le Sipperec propose aux communes différentes prestations de services d'intérêt général comme un groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie, le contrôle et la perception de la taxe locale d'électricité, le contrôle des propositions techniques et financières pour les raccordements au réseau de distribution d'électricité.

Le SIPPAREC est présidé depuis avril 2008 par Catherine Peyge, maire de Bobigny.

Pour en savoir plus www.sipperec.fr

**SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et
les Réseaux de Communication
Tour gamma B- 193-197 rue de Bercy 75582 PARIS cedex 12**